

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2024

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la Convocation : 20/06/2024

Date d'affichage : 20/06/2024

L'an deux mille vingt- quatre et le vingt- cinq juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- GAUTHIER Laurent- David MAGNET- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Christophe GRANGER - Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Laure DUCHAMP- Nathalie MARECHAL- Mylène DELORME

Excusés : Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)- Jean GRANGER- Véronique AUGIZEAU- Alexandra CHABANIS

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2024- 046: Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de prétendre à une aide provenant du produit des amendes de police, relatives à la circulation routière par l'intermédiaire du Conseil Départemental.

A ce titre il est proposé de demander une aide financière pour l'installation de barrières Héras à certains endroits afin d'assurer la sécurité des piétons et modes de déplacement doux en renfort de la signalisation horizontale et verticale.

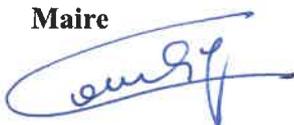
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet présenté

DEMANDE à Monsieur le Maire de solliciter les aides maximales au titre des amendes de police par l'intermédiaire des conseillers départementaux du canton de Montélimar II.

Yves COURBIS,

Maire



Mylène DELORME

Secrétaire de séance



**POUR : 15
CONTRE : 0**

ABSTENTION : 0